

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 10 avril 2024**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	19 juin 2024

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 14 février 2024.....	2
2. Point d'actualité UBFC.....	2
5. Répartition des contrats doctoraux	4
3. Mission égalité : Bilan égalité	6
4. Evaluation des dossiers – dispositif Région 2024 « Vie Etudiante »	8
6. Questions diverses	10

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 10 AVRIL 2024)

(La séance du CAC plénier est ouverte à 14 h 30, en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous avons le quorum, je vous propose donc de commencer.

Merci à toutes et tous pour votre présence.

J'ai précisé, en CAC restreint, que Nadine Millot, qui est élue du CAC, est toujours parmi nous mais avec un autre statut puisqu'elle s'est présentée en tant que VP recherche de l'uB. Ceci pour ceux qui n'étaient pas en CAC restreint.

1. Approbation du verbatim du CAC du 14 février 2024

Je vous propose de passer au premier point, donc au verbatim et ensuite je laisserai la parole à Lamine Boubakar.

Je vous partage le verbatim à l'écran.

Est-ce que vous avez des remarques, des commentaires à faire par rapport à ce compte rendu, ce verbatim ? *(Néant)*.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2. Point d'actualité UBFC

Nous pouvons passer au deuxième point de l'ordre du jour et je laisse la parole à Lamine Boubakar.

M. Boubakar.- Merci Didier.

Bonjour à toutes et à tous.

Comme nous avons pris l'habitude de le faire, je fais un petit point d'information, principalement d'ailleurs sur la situation qui fait que nous sommes encore réunis tous ensemble, ce qui est très bien.

Comme vous le savez, une décision du TA a suspendu la décision du CA de l'uB. De fait, comme c'est à effet rétroactif, cela a suspendu également les décisions administratives qui ont été prises depuis, dont le vote du CA d'UBFC en faveur des nouveaux statuts actant la sortie de l'uB et de BSB.

Nous sommes donc tenus de revenir à la configuration initiale en attendant que le processus soit relancé.

Ce sont des éléments qui ont été éclairés par les juristes du rectorat et nous avons posé une question au ministère relativement à l'article 2 des statuts qui précise les conditions dans lesquelles la sortie doit se faire. L'article 2 stipule en particulier qu'il faut attendre 18 mois avant la fin du contrat de site, etc. Sachant qu'aujourd'hui, le contrat de site est arrivé à son terme, donc au 31 mars dernier, et qu'il n'y en aura pas d'autre du point de vue du ministère puisque nous sommes maintenant sur un passage au COMP. La notion même de contrat de site n'existera donc plus pour l'instant. On est sur un article qui fait référence à des choses qu'on ne peut plus mettre en œuvre, en tout cas qu'on ne peut plus respecter.

Ce qui est demandé, c'est simplement de reprendre la procédure malgré cet article.

Je suis toujours en attente du retour du ministère, mais d'ores et déjà, nous avons programmé un conseil des membres le 16 pour prendre acte de la décision du CA de l'uB. Devrait logiquement suivre une réunion du CSA et une réunion du Conseil d'administration d'UBFC, prévu de mémoire le 14 mai.

Si tout se passe bien, nous devrions donc différer la sortie jusqu'à cette date.

Évidemment, la sortie sera effective à partir de la publication du décret. Il faudra donc attendre néanmoins la publication du décret, ce qui se fera donc au mieux dans ces temps-là.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la situation actuelle.

Les choses se poursuivent évidemment. Du côté des chefs d'établissement, nous avons aussi acté la mise en place du conseil de site tel qu'il avait été proposé dans le document remonté à l'Etat le 20 décembre dernier. La première réunion du conseil de site devrait se tenir autour de mi-mai également, ceci avec les établissements qui composent toujours la ComUE plus les CHU.

Parmi les sujets abordés dans le cadre de ce conseil de site, il y a la convention qui liera entre eux les établissements du site. Le conseil de site abordera évidemment la question de la coordination des projets communs, etc.

Voilà ce que je peux vous dire sur l'évolution de la situation commune et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

M. Chamagne.- Merci Lamine.

Y a-t-il des questions ?

M. El Naboulsi.- J'ai une question rapide.

Si jamais il y avait appel, qu'est-ce qui se passerait dans ce cas ?

M. Boubakar.- Si jamais il y a appel par rapport à quelle décision ?

M. El Naboulsi.- La décision concernant le TA. J'ai cru comprendre qu'il y avait une réunion...

M. Boubakar.- De la part de l'uB ?

M. El Naboulsi.- Oui.

M. Boubakar.- J'avoue que je ne sais pas. De toute façon, l'appel n'est pas suspensif. On pourra continuer sur notre trajectoire, il n'est pas suspensif.

M. El Naboulsi.- Très bien.

M. Rauch.- L'objectif est donc de reconvoquer un CA de l'uB pour revoter la sortie de l'uB. C'est bien ça ?

Mme Millot.- C'est déjà fait.

M. Boubakar.- Oui, l'uB s'est réunie le 9, de mémoire.

Mme Millot.- Le CA de l'uB a eu lieu hier. Sur 30 votants, il a voté à 27 fois pour la sortie. Nous avons donc réitéré et le processus suit son cours, du coup.

M. Rauch.- D'accord.

Et au niveau de la composition du futur EPE, qu'en est-il de la situation de l'institut Agro de Dijon ? On a cru comprendre et on a vu dans la presse qu'il y avait des pressions pour que l'institut Agro rejoigne l'EPE de l'uB plutôt que l'EPE UBFC qui serait porteur de la politique de site.

M. Boubakar.- Le conseil d'école de l'IAD a voté à l'unanimité pour une association simple aux deux EPE.

Mme Poirier.- Tout à fait.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Lamine ?

M. Boubakar.- Non. Pour moi, c'est bon. Je vous livrais au moins ces dernières informations.

M. Chamagne.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons te remercier.

M. Boubakar.- Merci et bonne continuation à vous.

M. Chamagne.- Merci et au revoir.

Je propose de continuer l'ordre du jour. Pour libérer Thierry Rigaud, nous allons passer au dernier point et nous reviendrons ensuite aux deux autres dossiers que je présenterai.

5. Répartition des contrats doctoraux

Je vous partage le dossier à l'écran.
Thierry, je te passe la parole.

M. Rigaud.- Merci. Bonjour à tous ceux qui n'étaient pas au conseil restreint.

Il s'agit de vous présenter pour information la répartition des contrats doctoraux en provenance de l'Etat pour cette année.

Pour rappel en introduction, c'est le collège doctoral qui assure la répartition des contrats doctoraux attribués aux établissements, la distribution se fait entre les six écoles doctorales.

Une chose est à noter au préalable. Les années précédentes, on avait ce qu'on appelait les contrats LPR, c'est-à-dire des contrats qui étaient donnés à UBFC directement et en supplément des contrats attribués aux établissements. Cette année, ils ne sont pas là. On ne sait pas du tout si nous les aurons. Je pense même, sans trop m'avancer, qu'on ne les aura pas du tout. On parle ici de 6 à 8 contrats doctoraux qui nous étaient attribués ces trois dernières années.

Dans le cadre des économies que notre ministre des Finances préconise, nous aurons donc probablement six ou sept contrats de moins cette année.

L'autre chose, c'est qu'annuellement, on ne répartit pas les trois contrats attribués à l'UTBM puisque ces trois contrats, suite à une décision de l'école, sont donnés à SPIM.

Le nombre de contrats à répartir est celui que vous avez sous les yeux. Ceci n'a pas bougé depuis quelques années. L'uB a 42 contrats qui lui sont mis à disposition. L'UFC en a 30 et 3 pour l'UTBM, qui sont répartis uniquement sur l'école doctorale SPIM.

Les critères de répartition sont ceux qui s'affichent. On prend en compte le potentiel de direction des thèses de chaque ED, c'est-à-dire le nombre d'HDR. On prend en compte la dynamique de l'ED, c'est-à-dire le nombre de soutenances, de thèses et d'HDR de chaque ED, ceci en prenant un recul de 3 ans. On fait ensuite la petite formule que vous avez à l'écran et comme il y a évidemment des arrondis et qu'on ne peut pas donner 2,8 thèses à une école doctorale, on en donne 3. Avec les problèmes d'arrondis, d'une année sur l'autre, on rétablit les arrondis et on fait en sorte qu'il n'y ait pas de variation interannuelle de plus d'une bourse. C'est-à-dire que si un arrondi donne deux bourses de moins à une école doctorale, on va ramener à une seule bourse de manière à ne pas faire un choc trop important pour chaque école doctorale.

Les chiffres bougent relativement peu d'une année sur l'autre, mais c'est donc plus ou moins 1 en fonction des écoles doctorales.

Vous avez à l'écran le tableau final. Les 3 contrats UTBM sont sur SPIM. Les 30 contrats de l'UFC se répartissent en : 3 contrats pour Carnot Pasteur, 2 pour DGEP, 9 pour Environnement-santé, 3 pour LECLA, 2 pour SEPT et 8 pour SPIM. Les 42 contrats de l'uB se répartissent en : 7 pour l'école doctorale Carnot Pasteur, 6 pour DGEP, 16 pour ES, 3 pour LECLA, 5 pour SEPT et 5 pour SPIM. Vous avez les totaux à la fin et le total des 75 contrats qui sont attribués.

Pour mémoire, ces 75 contrats n'ont pas bougé depuis une douzaine d'années.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des commentaires à faire ? (*Néant*).

C'était pour information, il n'y a pas de vote.

Merci, Thierry, pour ces explications.

M. Rigaud.- Merci pour votre attention et bonne fin de réunion.

M. Chamagne.- Nous te libérons. Merci et au revoir.

Je vous propose de passer aux autres rapports.

3. Mission égalité : Bilan égalité

Je vais vous présenter le rapport 3, le bilan égalité.

Je rappelle le contexte. Ce bilan égalité est prévu initialement par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, qui a été signé le 30 novembre 2018. Il s'agit donc de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, plan d'action qui a été rendu obligatoire par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Ce plan d'action comporte obligatoirement des mesures sur les 4 axes suivants :

- Évaluer, prévenir et le cas échéant traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. J'y reviendrai un peu plus en détail juste après.
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois.
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

UBFC a mis en place un plan d'action égalité qui a été validé le 12 janvier 2021.

Je vais revenir sur ces axes en vous en disant quelques mots.

L'axe 1 « Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes », il s'agit de réajuster la politique salariale pour résorber les inégalités salariales. Vous voyez à la dernière ligne que la régularisation salariale a été faite rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'axe 2 « Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois ». Au niveau de l'article 1, cela veut dire que la mention hommes-femmes apparaît dans l'intitulé de l'ensemble des annonces de poste, ainsi que des offres d'emploi qui s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes. C'est la première chose.

Dans l'article 2, c'est assurer une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans l'encadrement au sein des services. À ce jour, cette répartition n'est pas atteinte, comme c'est écrit, et une réflexion sur le sujet doit être menée.

Sur l'axe 3 « Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale », l'article 1 porte sur la mise en place du télétravail, avec un certain nombre de choses et notamment, au 2^{ème} paragraphe : « Le télétravail est possible pour l'ensemble des personnels titulaires et contractuels d'UBFC à partir de 3 mois d'ancienneté et cela revêt un caractère volontaire ». Ceci avec des conditions : le télétravail peut s'effectuer dans la limite hebdomadaire de 2 jours pour une personne qui travaille à 100 %, d'un jour pour une personne qui travaille au moins à 80 % et un jour pour les chefs-fes de service.

À l'article 3, on parle aussi de la flexibilité et de l'individualisation des horaires de travail. La première phase est importante : le règlement du temps de travail permet aux agents - avant - de choisir entre trois formules horaires, soit 35 heures, soit 37 h 30, soit 38 h 30, avec des conditions, à savoir que les plages d'horaires fixes pour les périodes pendant lesquelles la présence de tous les agents est obligatoire sont réparties entre le matin et l'après-midi, entre 9 h 15 et 11 h 30 et entre 14 heures et 16 heures.

Ensuite, il y a la question des heures variables, des plages horaires variables. Vous avez aussi une prise de poste qui doit se faire entre 8 heures et 9 h 15, une pause méridienne qui doit se prendre entre 11 h 30 et 14 heures et la fin de poste doit se faire entre 16 heures et 19 h 30.

Il y a d'autres informations, mais vous avez eu le rapport, je vous donne les informations qui me semblent les plus importantes.

Au niveau de l'axe 4 « Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes », il y a un certain nombre de choses qui ont été faites :

- en juin 2023, la nomination de la référente égalité,
- en juillet 2023, la création d'un groupe de travail égalité constitué de 8 personnes volontaires pour la mise en place d'actions de sensibilisation, de formation, etc.,
- en septembre 2023 : la première réunion de ce groupe de travail pour la mise en œuvre d'actions.

Au niveau de l'article 1 « Dispositif de signalement », les personnels d'UBFC ont la possibilité de solliciter différents réseaux, plateformes, à savoir le réseau PAS de la MGEN, la plateforme SOS de l'UFC et le dispositif Amacod de la ville de Dijon.

Un travail a été engagé en janvier 2024 afin de développer ce dispositif de signalement en veille pour l'année 24 sous la forme d'une cellule de veille composée de plusieurs choses, à savoir d'une référente égalité femmes-hommes d'UBFC qui sera la responsable de cette cellule, de la directrice des ressources humaines d'UBFC et enfin de la responsable des affaires juridiques d'UBFC.

Cette cellule de veille est donc composée de ces trois personnes, elle peut intervenir dans différentes situations, à savoir le harcèlement sexiste, sexuel, moral, numérique, les actes humiliants ou dégradants pouvant être assimilés à du bizutage et enfin, les violences sexistes et/ou sexuelles et toutes les formes de discrimination.

À partir de là, vous avez sur la dernière page du rapport les différentes actions qui ont été mises en place à partir de l'automne 2023. Je ne vais pas toutes les relire, vous les avez à l'écran. Il y a des choses qui se sont passées du 6 au 10 novembre. Ensuite, il y a eu des temps de formation sur la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il y a eu une réunion en décembre à Besançon, en novembre à Dijon, de nouveau à Besançon en décembre. Vous avez à chaque fois le nombre de participants. Vous avez aussi l'organisme de formation (VSS formation entre autres) et vous avez aussi le montant, donc le coût total de ces différents temps de formation (4 400 €).

Voilà, en résumé, ce que je pouvais vous dire concernant ce rapport.

De la même façon, on demande aux élus du CAC de prendre connaissance de ce bilan égalité 2023, début 2024.

Est-ce que vous avez des commentaires, des questions ? Je connais le principe, mais je n'aurai pas forcément toutes les réponses. Si vous avez des questions, je les noterai et on vous enverra les réponses suivant les questions.

Je pense que c'est quelque chose d'important. On voit bien qu'au niveau du travail, il peut y avoir des dérives et je pense qu'il est important que ce bilan soit fait et que ces groupes de travail existent.

Fabrice Martin.

M. Martin. - J'ai une remarque sur l'égalité de la répartition hommes-femmes dans les équipes. Il est vrai que c'est aussi une problématique que nous avons à traiter à l'échelle des unités. Dans mon unité, on est tout de même assez nombreux et il est vrai que c'est assez compliqué à gérer dans l'ensemble parce qu'on recrute des compétences et pas un genre. Pour autant, on nous demande des comptes là-dessus.

Si la réflexion que vous allez mener pourrait être partagée ensuite avec les directeurs d'unités qui sont aussi confrontés à cela, ce serait intéressant parce que nous n'avons pas

vraiment de solution, sachant que chaque recrutement est indépendant et qu'on nous demande de consolider.

Pour vous, c'est à l'échelle de l'établissement, c'est donc encore autre chose.

M. Chamagne.- Oui, je suis tout à fait d'accord. En plus, si on regarde en tant qu'enseignant-chercheur, il y a certaines disciplines, notamment des disciplines scientifiques comme les sciences pour l'ingénieur, si je prends le cas de Femto, mais c'est le cas d'autres également, où on voit bien qu'il est très difficile de recruter des femmes. Dans certaines sections disciplinaires, c'est donc flagrant.

Le problème, c'est aussi que quand on a une femme qui est recrutée en tant qu'enseignante-chercheuse, elle est malheureusement très très sollicitée ensuite pour différentes réunions, par exemple pour les comités de sélection. On nous demande la parité et, dans certaines sections, c'est très difficile et comme il y a très peu de femmes au niveau national dans certaines sections disciplinaires, ces collègues sont demandées partout.

Il est donc vrai que cela pose aussi des problèmes après et que ce n'est pas évident à résoudre.

J'ai donné un exemple, mais il y en a plein d'autres.

Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).

Je vous remercie.

4. Évaluation des dossiers – dispositif Région 2024 « Vie Étudiante »

Nous passons au dernier point à l'ordre du jour sur l'évaluation des dossiers dispositif Région 2024 « vie étudiante ».

Comme vous le savez, depuis un certain nombre d'années, donc depuis 3 ans au moins, j'avais créé une commission pour étudier ces dossiers-là. Jusqu'à l'année dernière, nous avons deux catégories de dossiers à étudier : les équipements pédagogiques numériques et la vie étudiante.

Cet appel à projets est piloté par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui a décidé, cette année, de ne pas prendre en compte le dispositif « équipements pédagogiques et numériques », donc à savoir de ne pas mettre d'argent sur ce dispositif-là. Nous avons donc seulement étudié le dispositif « vie étudiante ».

Avant toute chose, je tiens à remercier tous les membres de la commission qui ont étudié les dossiers, qui ont donc pu participer à cette commission qui s'est déroulée il y a une quinzaine de jours sur une matinée. Je voudrais donc remercier tous les élus, ceci dans un certain désordre : Branka Rupic, Nadine Piat, Patrick Charlot, Jérôme Bellenger, Pierre Andréoletti, Jean-Yves Rauch, Florian Chapey, Florence Lancien, Fabrice Martin, Gaëlle Roudot, Valéry Plantard, Pierre-Yves Louis et Jeanna Ballenegger qui ont travaillé sur ces dossiers. Je les remercie, ainsi que Solène Le Capitaine qui a instruit tous les dossiers avant que nous les regardions en détail.

Je ne reviens pas sur le dispositif, je pense que vous le connaissez.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on voit les dossiers dans tous les cas. Il y en avait 38 cette année. De mémoire, c'était à peu près pareil l'année dernière, un peu moins.

La répartition entre les établissements : 1 pour BSB, 1 pour ESEO ESTP, 2 pour l'ESTA, 1 pour l'institut Agro Dijon, 7 pour l'uB, 9 pour l'UFC et 7 pour l'UTBM. Il y avait donc 38 dossiers.

Vous avez juste à côté le montant total des demandes : 912 433 €.

Vous avez le budget total des projets, sachant qu'il y a une demande de participation d'au moins 20 %, soit 1 330 648 €.

Dans le document qui vous a été transmis, vous avez ensuite la totalité des projets, sachant que chaque projet a été expertisé par deux experts. Comme cela s'était déjà fait dans les années précédentes, les dossiers d'un établissement ont été expertisés par des collègues qui n'étaient pas de cet établissement, ceci pour qu'il y ait tout de même une certaine intégrité.

À partir de là, quand les avis étaient favorables et concordants, nous avons mis un avis très favorable. Quand les avis étaient discordants, ce qui arrivait de temps en temps, sachant qu'on ne pouvait pas mettre d'avis défavorable, c'était seulement très favorable ou favorable. Nous n'avons mis qu'un avis favorable dans ce cas-là.

On s'est aussi permis, sur certains dossiers, de mettre un commentaire lorsque cela nous paraissait pertinent. C'est donc l'ensemble de la commission qui a décidé de mettre un commentaire lorsque c'était pertinent, sachant que cela s'est toujours fait dans une bonne ambiance et à l'unanimité.

Vous savez que les établissements ont aussi mis un classement. À partir de là, nous avons regardé le dossier. Nous avons aussi regardé le classement, mais nous n'en avons pas forcément tenu compte. Nous avons vraiment regardé la pertinence du dossier. Dans les pages suivantes du dossier, vous avez un récapitulatif de tous les avis. Je ne vais pas tous les balayer puisqu'il y en a 38, sauf si vous le souhaitez.

À titre d'exemple, on vous a mis les dossiers qui avaient été déposés par UBFC, donc que nous n'avons pas étudié nous-mêmes.

On vous a mis ce qui s'était passé pour les dossiers de l'année dernière, où on avait 28 dossiers, donc 10 de plus cette année. On vous a aussi mis ce qui avait été attribué par la Région, à savoir 405 281 € pour un coût total de 705 381 €.

Vous voyez que le total de l'année dernière était de 705 000 € à quelques centaines d'euros près. Cette année, il est de 1 332 000 €, donc pratiquement le double. Mais nous ne connaissons pas l'enveloppe de la Région. Nous ne faisons que d'émettre un avis et, à partir de là, la Région décidera de suivre nos avis ou pas, et surtout nous n'avons aucun moyen d'action pour faire cela. Dans tous les cas, je suis incapable de vous dire quel est le montant prévu par la Région sur ce dispositif « vie étudiante », si c'est comme l'année dernière, autour de 400 000 €, ou si ce sera plus ou moins. Je n'en sais rien.

Avec ces 400 000 €, par rapport à la somme demandée cette année qui n'est pas de 1,3 M€ mais de 912 000 €, cela veut dire que s'ils restent à peu près sur le même total de subventions, il y aurait à peu près 50 % des dossiers qui seraient validés ou qui auraient la subvention. Mais ça, je ne peux pas vous le dire.

Le retour, nous ne l'aurons pas tout de suite, nous l'aurons début juillet.

Un vote va se faire aujourd'hui avec vos questions, vos remarques et ensuite, on transmettra ce vote avec tous les tableaux à la Région. Puis ce sera instruit par une commission à la Région, avec les élus et il y aura ensuite un vote en commission plénière. Le résultat sera définitif à partir de juillet. Nous aurons donc un retour au niveau d'UBFC – qu'on pourra bien sûr vous communiquer – à partir du mois de juillet et pas avant, donc première quinzaine de juillet en général ou fin juin quand cela se passe bien, mais plutôt début juillet.

Je remercie à nouveau tous les membres de cette commission qui ont tout de même passé un certain temps à regarder tous ces dossiers.

Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ?

Vous avez tous les tableaux.

Dans tous les dossiers, nous avons retrouvé un certain nombre de dossiers récurrents, avec des demandes qui étaient les mêmes d'une année sur l'autre. C'est juste un constat, ce n'est pas forcément choquant.

M. Rauch.- J'ai une question au sujet des dossiers qui concernent le financement des transports entre Besançon et Dijon pour les étudiants qui sont dans des parcours co-accrédités. Est-ce vraiment nécessaire de demander au porteur de master de reposer tous les ans un dossier et de le réévaluer sachant que cela fait 4 à 5 ans qu'on étudie les dossiers et que ces dossiers reviennent tous les ans ? Ces dossiers ne pourraient-ils pas être automatiquement bien évalués ?

Je ne vois pas quel intérêt on aurait à être contre ces dossiers-là.

M. Chamagne.- Tout à fait. Cela fait partie de la discussion que nous avons eue en visio avec les membres qui étaient présents. On ne s'est donc pas posé la question puisque, pour nous, il était évident de reconduire automatiquement ces projets-là.

Comme c'est quelque chose qui est important pour les différents établissements, on ne s'est pas posé la question puisqu'il y a eu une demande côté uB et une demande côté UFC, les deux ont donc eu un avis évidemment très favorable.

Si vous n'avez pas d'autres questions, il faut que nous fassions un vote sur ce rapport avant transmission à la Région.

Qui est contre la proposition ?

Qui s'abstient ?

La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

6. Questions diverses

Nous avons épuisé l'ordre du jour du CAC.

Est-ce que vous avez des questions diverses ?

M. Rauch.- Je vais en poser une.

A priori, d'après ce qu'a dit Lamine Boubakar, on reste sur les mêmes dates de mise en place des deux EPE, c'est-à-dire 1^{er} janvier 2025 ?

M. Chamagne.- Oui, tout à fait.

M. Rauch.- Il n'y aura pas de changement ?

M. Chamagne.- Sauf si Hugues Daussy, en tant que VP recherche qui a donc peut-être des infos, nous dit le contraire. En tout cas, c'est l'info que j'ai.

M. Daussy.- On reste sur le calendrier actuellement fixé si les choses continuent à suivre leur cours comme elles le font. Donc pour l'instant, on est sur le calendrier d'une création au 1^{er} janvier 2025.

M. Chamagne.- C'est-à-dire qu'UBFC s'arrêtera au 31 décembre 2024.

M. Rauch.- Au niveau de la situation des personnels d'UBFC, on parle souvent de leur grosse charge de travail, pour certains de leur souffrance. Est-ce qu'il y a beaucoup de recrutements en cours aujourd'hui ? Est-ce qu'il y a une stabilisation avant la bascule en janvier 2025 ?

Est-ce qu'on est sur des situations tendues dans certains services ? Est-ce qu'il y a des manques de personnels ?

Est-ce qu'on peut avoir un petit point là-dessus ? Didier, est-ce que tu as des infos ?

M. Chamagne.- J'en ai discuté ce matin avec Fabienne Badet. Je n'ai pas eu l'occasion de voir Lamine Boubakar sachant que je suis à Besançon depuis ce matin.

M. Daussy.- Je peux vous donner quelques infos si vous voulez.

M. Chamagne.- J'en avais aussi, mais vas-y.

M. Daussy.- Non. Didier, dis ce que tu sais et je compléterai le cas échéant, donc s'il y a des choses que tu n'as pas.

M. Chamagne.- D'après ce que j'ai compris, Lamine Boubakar a précisé à l'ensemble des personnels que la situation serait stabilisée pour le 30 juin, du moins pour juin. C'est-à-dire qu'à la rentrée, les personnels connaîtront exactement leur situation.

Il y aura certainement des discussions au cas par cas, mais avant la fin de l'année universitaire, la question devrait normalement être réglée.

Hugues, tu as certainement d'autres informations ?

M. Daussy.- Je peux seulement dire qu'il y a un comité de pilotage qui a été mis en place, qui étudie évidemment la situation de chaque personnel de manière individuelle en fonction évidemment de leur statut. Il y a des titulaires. Il y a des contractuels. Les contractuels sont financés de différentes manières, sur projet, sur fonds propres, etc.

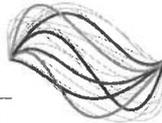
De l'analyse très minutieuse de la situation de chaque personnel dépendra la proposition qui sera faite à chaque personnel.

Là, c'est un travail qui est fait de manière très précise par les directions générales des services précisément pour que - Jean-Yves, pour répondre à ta préoccupation – toutes les situations individuelles soient prises dans leur réalité et que les réponses les plus rapides et les plus satisfaisantes puissent être apportées aux personnels.

Là, c'est la situation en cours.

M. Rauch.- Ce qui veut dire que les personnels qui sont actuellement à UBFC auront des propositions pour s'intégrer dans les personnels qui seront du futur EPE, dans les services et suivant leur fonction, leurs compétences, leur niveau de qualification, etc. ?

M. Daussy.- Cela veut dire que les services centraux du futur EPE résultent de l'agrégation des services de l'UBFC et de l'UFC. Dans cette perspective, il y a effectivement des personnels titulaires, non-titulaires, etc., et il faut examiner toutes les situations individuellement. Il faut examiner quels sont les besoins, quelles sont les missions qu'il faut remplir service par service. C'est ce qui est fait. Des groupes métiers ont été mis en place pour



déterminer les missions que tel ou tel personnel pourra remplir dans la future structure et quelle sera la proposition qui lui sera faite.

Tout cela est soigneusement étudié de manière rationnelle pour pouvoir apporter la réponse la plus satisfaisante.

M. Chamagne.- Merci, Hugues, pour tes réponses.

M. Daussy.- Je vous en prie.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Nous allons donc en rester là.

Je vous remercie pour votre présence à ce CAC. Il y en aura un autre d'ici la fin de l'année universitaire, le mercredi 19 juin. On se retrouvera donc alors pour le dernier de l'année universitaire.

Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et à bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 17).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC